

|   |    |  |
|---|----|--|
| Nombre de Conseillers en exercice :   | 33 | <b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> |
| Présents :  | 23 |  |
| Représentés :   | 9  |  |
| Non représentés :   | 1  | <b>Séance du 5 décembre 2023</b>                                       |
| L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.  |    |  |
| Votants :   | 32 | Étaient présents également :   |
| Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.  |    |  |
| Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux. |    |  |
| Étaient représentés : Philippe COLLET, Evelyne ESPENON, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER  |    |  |
| Étaient absents et non représentés : Carine BLANC-TESTE   |    |  |
| Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.   |    |  |

### Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 à l'approbation de l'Assemblée Délibérante.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions (Michel Mus, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME et Simon BERTHE),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-15,  
**Vu** le projet de procès-verbal qui lui a été transmis avec la note d'information,

**Considérant** que l'article L2121-15 prévoit notamment le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023.

**PRECISE** qu'il sera publié sous forme électronique sur le site Internet de la Ville sous 8 jours et mis à la disposition du public sur simple demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
 Pour copie conforme.

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 12.12.2023

Publié le : 12.12.2023

Notifié le :



**Christian GROS**  
Maire de MONTEUX

**Caroline PLATERO-DELERM**

**Secrétaire de séance**